

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

		Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1	Ecart de rémunération (en %)	0	INCALCULABLE		40	0
2	Ecart de taux d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0,7	35	35	35
3	Ecart de taux de promotions (pour les entreprises de plus de 250 salariés)					
4	Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	0	INCALCULABLE		15	0
5	Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
	Total des indicateurs calculables			45		45
	INDEX (sur 100 points)			INCALCULABLE		

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

1 Ecart de rémunération moyen

Seuil de pertinence associé :

5%

Catégorie Socioprofessionnelle (CSP)	Tranche d'âge	Rémunération annuelle brute moyenne		Ecart de rémunération moyenne	Ecart après application du seuil de pertinence	Nombre de salariés		Validité du groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides (groupes pris en compte)	Ecart pondéré
		Femmes	Hommes			Femmes	Hommes			
Ouvriers	moins de 30 ans							0	0	0,00%
	de 30 à 39 ans							0	0	0,00%
	de 40 à 49 ans							0	0	0,00%
	50 ans et plus							0	0	0,00%
Employés	moins de 30 ans							0	0	0,00%
	de 30 à 39 ans					1	4	0	0	0,00%
	de 40 à 49 ans					1	13	0	0	0,00%
	50 ans et plus					2	18	0	0	0,00%
Techniciens et Agents de Maîtrise	moins de 30 ans							0	0	0,00%
	de 30 à 39 ans					1	3	0	0	0,00%
	de 40 à 49 ans					2	7	0	0	0,00%
	50 ans et plus	31 238	32 976	5,3%	0,3%	8	5	1	13	0,27%
Ingénieurs et Cadres	moins de 30 ans							0	0	0,00%
	de 30 à 39 ans					1	1	0	0	0,00%
	de 40 à 49 ans					0	2	0	0	0,00%
	50 ans et plus					2	2	0	0	0,00%
Ensemble des salariés		31 238	32 976	5,3%		73			13	0,3%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

0

Indicateur d'écart de rémunération (%) :

INCALCULABLE

Note obtenue sur 40 :

#N/A

2 Ecart de taux d'augmentations individuelles

	Nombre de salariés		Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		Taux d'augmentation		Ecart de taux d'augmentation	Ecart absolu de taux d'augmentation	Ecart en nombre équivalent de salariés
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
Ouvriers									
Employés	4	35							
Techniciens et Agents de Maîtrise	11	15	1	1	9,1%	6,7%	-2,4%	2,4%	0,27
Ingénieurs et Cadres	3	5							
Ensemble des salariés	18	55	1	1	5,6%	1,8%	-3,8%	3,8%	0,7

Les calculs portent sur les catégories socioprofessionnelles comptant au moins 10 salariés de l'un et de l'autre sexe.

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

Ecart absolu de taux d'augmentation (points de %) :

Ecart en nombre équivalent de salariés :

Note correspondant à l'écart absolu de taux d'augmentation :

Note correspondant à l'écart en nombre équivalent de salariés :

Note obtenue sur 35 :

1 Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.

3,8

Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes.

0,7

Si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

25

35

35

4 Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

	Nombre de salariées de retour de congé maternité/adoption*		Pourcentage de salariées augmentées
	Total	Augmentées**	
Ensemble des salariés	0		

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

0

Il n'y a pas eu de retour de congé maternité sur la période.

Indicateur de pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :

INCALCULABLE

Note obtenue sur 15 :

#DIV/0!

#DIV/0!

#DIV/0!

* Les salariées à considérer sont les salariées revenues de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Même si ces salariées ont été absentes plus de la moitié de la période de référence, elles doivent être prises en compte pour le calcul de l'indicateur.

** Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues soit pendant le congé maternité/adoption, soit à son retour, avant la fin de la période de référence.

5 Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			Nombre de salariés du sexe sous-représenté
	Femmes	Hommes	Total	
Ensemble des salariés	4	6	10	4

* Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles en ETP utilisées pour l'indicateur 1.

Indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :

Note obtenue sur 10 :

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.

4

10